



PANAMA

brand activations, sales,
logistics & events

LES PRINCIPES FONDAMENTAUX DE PANAMA POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LA RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ENTREPRISES

Environnement

Panama est conscient du fait que nos activités peuvent avoir un impact sur l'environnement. À cet égard, nous prenons des mesures afin de le minimiser autant que possible.

1. Préservation des ressources

Panama s'efforce à limiter la consommation d'énergie autant que possible, quelle que soit la source d'énergie. Nous nous engageons à faire le maximum et à utiliser des énergies renouvelables lorsque cela est possible.

2. Emballage

Panama cherche à réduire la quantité de matériaux d'emballage utilisés afin d'offrir un meilleur service aux produits (Écodesign). Dans cette optique, nous privilégions l'utilisation de matériaux recyclés et contribuons au recyclage. À cette fin, nous disposons d'un parc de conteneurs qui nous permet de recycler selon les différentes filières de déchets.

3. Transport

Panama dispose de tous les outils nécessaires pour optimiser les transports que nous effectuons quotidiennement et, par conséquent, réduire la consommation de carburant. Tous les véhicules répondent aux normes Euro les plus récentes.

4. Eau

Panama a pris des mesures pour réduire la consommation d'eau en faisant appel à l'eau de pluie lorsque cela est possible.

5. Produits chimiques

Panama n'utilise pas de produits chimiques nocifs pour la santé des consommateurs ou de nos compatriotes panaméens.

6. Changement climatique et gaz à effet de serre

Panama mène activement des études afin de déterminer à moyen terme la quantité d'émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre.

7. Gestion environnementale

Panama mesure et contrôle les risques environnementaux. En ce qui concerne le traitement des déchets, nous disposons d'un parc de conteneurs qui nous permet de recycler selon les différentes filières de déchets.

Travail et droits de l'homme

Les 7 principes sociaux décrits ci-dessous font référence aux normes internationales du travail définies par l'Organisation internationale du travail, que Panama reconnaît et soutient.

1. Travail des enfants :

En aucun cas, Panama n'emploie des enfants de moins de 15 ans. Si la loi fixe un âge minimum plus élevé ou si l'obligation scolaire est supérieure à 15 ans, c'est cet âge qui s'applique. Les programmes éducatifs (de type formation en alternance) et les formations ne sont pas soumis à cette interdiction.

www.panamagroup.be

Panama BV - Kapelanielaan 8, B-9140 Temse - T: +32 3 292 69 99 - info@panamagroup.be - BTW: BE 0461 175 711



PANAMA

brand activations, sales,
logistics & events

2. Travail forcé :

Panama n'a recours à aucun travail forcé ou obligatoire, c'est-à-dire tout travail ou service sous menace ou sans le consentement de la personne.

3. Discrimination :

Conformément à la législation nationale, Panama interdit toute discrimination. On entend par discrimination toute distinction, exclusion ou préférence ayant pour effet de limiter ou de modifier le droit à l'égalité des chances et au traitement. Elle peut être fondée sur la race, la couleur, le sexe, l'orientation sexuelle, la religion, l'opinion publique, l'âge, la nationalité, les responsabilités familiales ou d'autres considérations.

4. Liberté d'association et droit à la négociation collective :

Panama reconnaît et respecte la liberté d'association des travailleurs qui peuvent librement élire leurs représentants. Elle reconnaît également le droit à la négociation collective. Panama veille à ce que les représentants du personnel ne fassent l'objet d'aucune discrimination.

5. Santé, sécurité au travail :

Panama veille à ce que le lieu de travail et son environnement n'affectent pas l'intégrité physique ni la santé des salariés. La réduction des causes d'accidents et l'amélioration des conditions de travail font partie des actions suivies. Les installations sanitaires et la cantine mises à disposition par Panama sont construites et entretenues conformément aux normes légales en vigueur. Panama fournit de l'eau potable, des toilettes propres en nombre suffisant, une ventilation efficace, des sorties de secours, des sols de travail avec un éclairage adéquat et un accès aux soins médicaux. De plus, nous avons mis en place un programme spécifique pour nos employés, avec le partenaire numérique du bien-être 'Alan', dans le but d'améliorer la santé et le bien-être de nos employés panaméens. www.alan.com.

6. Durée du travail :

Panama veille à l'application des lois sur la durée du travail. La durée normale du travail est de 40 heures (maximum) par semaine. Les heures supplémentaires sont effectuées sur une base volontaire. Les salariés bénéficient d'au moins un jour de repos par semaine, sauf en cas de circonstances exceptionnelles et pour une durée limitée.

7. Diversité :

Panama reconnaît que la diversité et l'inclusion sont essentielles pour promouvoir un lieu de travail dynamique et innovant. Nous nous engageons à construire une main-d'œuvre diversifiée en accord avec le monde varié qui nous entoure. Cette politique de diversité et d'inclusion décrit notre engagement à créer un environnement inclusif qui respecte et valorise les caractéristiques, expériences et contributions uniques de chaque individu.

A. Égalité des chances en matière d'emploi :

Panama offre à chaque employé, candidat des opportunités égales d'emploi, indépendamment de la race, de la couleur de peau, de la religion, du sexe, de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre, de l'origine nationale, de l'âge, du handicap ou de tout autre statut protégé.

B. Culture de travail inclusive :

Panama vise à promouvoir une culture inclusive dans laquelle la diversité est embrassée à tous les niveaux de l'organisation. La discrimination, le harcèlement et l'exclusion basés sur des caractéristiques protégées par la loi sont strictement interdits.

C. Recrutement et embauche :

Les processus de recrutement et d'embauche de Panama sont conçus pour attirer un groupe diversifié de candidats qualifiés. Nous cherchons à éliminer les préjugés et à garantir que les décisions d'embauche sont basées sur le mérite, les compétences et les qualifications, en bref, l'embauche basée sur les compétences.

www.panamagroup.be

Panama BV - Kapelanielaan 8, B-9140 Temse - T: +32 3 292 69 99 - info@panamagroup.be - BTW: BE 0461 175 711



PANAMA

brand activations, sales,
logistics & events

D. Formation et développement :

Panama offre des opportunités continues de formation et de développement pour promouvoir la sensibilisation à la diversité, la compétence culturelle et les compétences nécessaires pour créer un lieu de travail inclusif. Cela comprend des programmes qui abordent les préjugés inconscients et promeuvent la diversité en leadership. Nous le faisons en collaboration avec Cevora, la référence en matière de formation pour les partenaires sociaux, les représentants des travailleurs et des employeurs en Belgique.

E. Groupes d'employés :

Panama soutient et encourage la formation de groupes de ressources pour les employés (ERG) qui offrent une plateforme aux Panaméens pour interagir, partager des expériences et contribuer au développement d'un lieu de travail inclusif.

F. Croissance personnelle et promotion :

Panama s'engage à un parcours de promotion et de croissance personnelle basé sur le mérite qui offre à tous les Panaméens des chances égales d'évolution de carrière, quel que soit leur parcours.

G. Politique accessible et inclusive :

Panama évalue régulièrement ses politiques et ses pratiques de travail pour garantir qu'elles sont accessibles et inclusives. Nous sollicitons activement les commentaires des employés afin d'identifier des améliorations et des innovations.

H. Diversité de nos partenaires :

Panama s'efforce de collaborer avec un groupe diversifié de partenaires. Nous encourageons l'inclusion d'entreprises appartenant à des minorités, des femmes et des petites entreprises.

I. Responsabilité :

Tous les Panaméens, à tous les niveaux de l'organisation, sont responsables du maintien et de la promotion des principes de cette politique en matière de diversité et d'inclusion. Les violations sont immédiatement traitées et peuvent entraîner des mesures disciplinaires, voire le licenciement. Vous pouvez contacter le médiateur interne.

8. Rémunération :

Panama garantit que : • Aucune rémunération n'est inférieure au salaire minimum légal du pays • Tous les salariés reçoivent une fiche de salaire • Les salariés sont correctement rémunérés conformément aux salaires pratiqués dans le secteur • Les heures supplémentaires sont systématiquement payées à un taux supérieur au salaire horaire normal.

Éthique

Panama attend de ses partenaires qu'ils respectent les meilleures normes éthiques et morales ainsi que les codes de conduite. En particulier, Panama s'attend de ses fournisseurs et partenaires, de leurs représentants et sous-traitants, qu'ils connaissent et respectent les obligations légales et contractuelles liées à leurs activités. Panama n'accepte aucune pratique qui enfreint délibérément ou non la loi ou viole certaines obligations. De plus, Panama interdit l'offre ou l'acceptation de cadeaux, d'invitations ou de remboursements de frais, car de telles pratiques peuvent influencer les transactions commerciales et ne sont pas considérées comme des pratiques commerciales raisonnables.

www.panamagroup.be

Panama BV - Kapelanielaan 8, B-9140 Temse - T: +32 3 292 69 99 - info@panamagroup.be - BTW: BE 0461 175 711



PANAMA

brand activations, sales,
logistics & events

Achat Durable

Panama reconnaît que les pratiques d'achat peuvent avoir une grande influence sur l'environnement, la société et l'économie. Notre engagement envers la durabilité va au-delà de nos services et englobe l'ensemble de notre chaîne d'approvisionnement. En tant que Panaméen, vous pouvez être confronté à l'achat de produits et de services dans le cadre de votre travail. Nous aimerions vous fournir les directives suivantes pour des achats durables et des pratiques commerciales éthiques, dans le but de promouvoir une manière d'acheter respectueuse de l'environnement et socialement responsable.

1. Responsabilité environnementale :

Nous privilégions la sélection de partenaires partageant notre engagement envers la gestion environnementale. La préférence est donnée aux partenaires qui adoptent des pratiques durables, réduisent leur empreinte écologique et minimisent l'utilisation de ressources non renouvelables.

2. Responsabilité sociale :

Nous nous engageons à veiller à ce que nos pratiques d'achat respectent les droits de l'homme, les pratiques de travail équitables et le traitement éthique des travailleurs. Nos partenaires doivent se conformer aux normes internationales du travail, y compris, mais sans s'y limiter, l'interdiction du travail des enfants et de la discrimination.

3. Achat éthique :

Nous attendons de nos partenaires qu'ils respectent des pratiques commerciales éthiques et agissent de manière transparente. Toute implication dans la corruption, la corruption ou un comportement non éthique est strictement interdite.

4. Sources locales et diversifiées :

Dans la mesure du possible, nous privilégions les partenaires locaux. Nous reconnaissons la valeur de soutenir les économies locales et de promouvoir la diversité au sein de notre chaîne d'approvisionnement, y compris les fournisseurs et partenaires détenus par des minorités, des femmes et des petites entreprises.

5. Cycle de vie du produit :

Lors de nos décisions d'achat, nous prenons en compte l'ensemble du cycle de vie des produits, de l'extraction des matières premières à l'élimination des déchets. Nous encourageons les partenaires à fournir des produits et des matériaux conçus en vue de la durabilité, de la recyclabilité et d'une élimination facile.

6. Amélioration continue :

Nous aspirons à une amélioration continue de nos pratiques d'achat durables. Cela implique de réviser et de mettre à jour régulièrement nos critères d'évaluation des partenaires, de collaborer avec des partenaires pour trouver des solutions durables innovantes et de rester informés des progrès dans le domaine des pratiques commerciales durables.

7. Engagement envers les partenaires :

Nous engageons activement le dialogue avec nos partenaires pour communiquer notre engagement envers la durabilité et les encourager à adopter des principes similaires. Les partenariats sont essentiels pour stimuler un changement positif dans l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement.

8. Conformité et contrôle :

Tous les partenaires doivent se conformer à cette politique d'achat durable. Des audits et des évaluations périodiques seront effectués pour garantir que nos normes de durabilité sont constamment respectées. La non-conformité peut entraîner une réévaluation de la relation.

www.panamagroup.be

Panama BV - Kapelanielaan 8, B-9140 Temse - T: +32 3 292 69 99 - info@panamagroup.be - BTW: BE 0461 175 711